

Zeitschrift: Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

Band: 63/1977-64/1978 (1978)

Artikel: Les fonctions des futurs plans d'études

Autor: Stricker, Hans / Isenegger, Urs / Santini, Bruno

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Les fonctions des futurs plans d'études

Les parents veulent des plans d'études pour se prémunir contre l'arbitraire de l'enseignant; les enseignants veulent des plans d'études pour se prémunir contre les exigences des parents.

Ce texte qui s'inspire des idées de Michel Lobrot¹ exprime d'une façon quelque peu schématique et satirique un problème pourtant bien réel: elle nous conduit à nous interroger sur les fonctions des plans d'études et sur leur contenu. De plus, l'image utilisée: parents et enseignants qui se défendent les uns des autres, nous montre combien l'école est aujourd'hui insécurisée en ce qui concerne ses programmes et objectifs.

Le développement considérable des connaissances, la dépréciation des savoirs encyclopédiques, la pluralité des valeurs et des normes qui interdit tout consensus «naturel» sur les objectifs de l'éducation rendent difficile la définition de ce que doit être un plan d'études. Pourtant une formation de base solide est indispensable pour opérer un choix professionnel éclairé et pour remplir les diverses fonctions spécialisées qu'exige la société.

Il y a aussi les incertitudes d'une école qui, d'un côté souhaiterait conserver le plus possible son autonomie et qui, de l'autre, devrait satisfaire les exigences du monde moderne. Assumer ces contradictions c'est définir enfin des plans d'études qui fixent de façon durable la mission de l'école.

Aujourd'hui, donc, la création de plans d'études s'avère indispensable et urgente. Ce besoin n'avait jamais été ressenti avec une telle force avant 1960. C'est pour cette raison que les plans d'études, élaborés avant cette date, et présentés au chapitre deux, étaient jugés satisfaisants et suffisants.

La définition de la fonction des nouveaux plans d'études revêtira à l'avenir une importance fondamentale. En effet, la forme et le contenu du plan d'études seront différents selon la fonction qu'il aura à remplir: être un auxiliaire pédagogique de l'activité quotidienne du maître, renseigner les parents sur les activités de leur enfant en classe, délimiter les responsabilités de l'inspection scolaire ou encore favoriser la coordination.

Il pourra même en résulter des conflits ou des effets secondaires. L'une des questions essentielles est alors de savoir quel est l'objectif de l'apprentissage. Il ne s'agit pas en l'occurrence de formuler des objectifs généraux d'éducation qui, peu contraignants, planeraient au-dessus de la réalité scolaire, mais bien d'énoncer clairement quels sont les aptitudes, les modes de penser et les comportements à faire acquérir par les élèves. Seule une formulation claire de ces objectifs permettra d'établir des programmes d'enseignement précis et de définir des méthodes d'apprentissage parfaitement adaptées à la matière. Ainsi, les fonctions du plan d'études devront-elles découler de la mission assignée à l'école et des matières à étudier. La fonction résultant de la mission de l'école s'intitulera à l'avenir «fonction intrinsèque». En revanche, les fonctions qui sont déterminées par des facteurs externes, ne se rapportant ni à la définition de l'école ni à celle des matières, ne pourront pas être assimilées à la fonction intrinsèque.

¹Lobrot, Michel: *La pédagogie institutionnelle*, Paris, Gauthier-Villars, 1970.

tion des modalités d'apprentissage ni au déroulement de l'enseignement seront appelées «fonctions extrinsèques».

1.1. *Fonction intrinsèque du plan d'études*

Quel est pour un formateur le sens profond de ce qu'il enseigne? Pourquoi demander aux élèves de bien écrire alors qu'il existe des machines à écrire? Pourquoi exercer le calcul mental quand les calculatrices électroniques font les mêmes opérations en infiniment moins de temps? Faut-il lire des poésies classiques qui décrivent un monde tellement éloigné du nôtre? Pour répondre à ces questions, il convient de replacer chaque intervention pédagogique dans le contexte général de l'acte éducatif et s'interroger sur le sens de cette action: il s'agit de prouver que chaque intervention est nécessaire au développement des élèves. Toutes les recherches sur le curriculum ou la planification de l'enseignement qui ont été effectuées au cours des vingt dernières années, n'ont rien fait d'autre que de définir les méthodes et les contenus d'un enseignement significatif.

Le plan d'études n'est donc pas qu'une simple liste de matières à enseigner. Il doit donner des indications didactiques qui découlent des objectifs pédagogiques. Ces objectifs plus extensifs qu'une simple liste de matières sont issus d'idées directrices précises et en fonction desquelles l'ensemble de l'acte éducatif doit s'ordonner. Nous allons décrire les différentes fonctions extrinsèques de ce plan d'études en les situant par rapport aux différents destinataires de ce document.

Plan d'études et enseignant

L'enseignant, en tant qu'intermédiaire entre la société - qui a fixé la mission de l'école - et l'élève, doit souvent justifier son activité. Il le fait en s'appuyant sur le plan d'études. Et pourtant le rôle de celui-ci, comme moyen de justification, ne doit pas suffire à l'enseignant. Mais le plan d'études remplit également une *fonction de contrôle*. Il permet de vérifier si les acquisitions de l'élève à la fin d'une période scolaire, satisfont les exigences minimales. Il a aussi une *fonction de comparaison* chaque fois que l'enseignant confronte le programme traité dans sa classe avec celui qui a été abordé dans une classe parallèle ou précédente. Le plan d'études remplit aussi une *fonction de protection* lorsque les enseignants des degrés supérieurs posent des exigences de formation qui vont au-delà de celles du plan d'études. Enfin, il a encore une *fonction de contrat*, de cahier des charges pour le maître.

Plan d'études et autorités scolaires

Celui qui enseigne dans une école publique reçoit un mandat de l'Etat et doit appliquer le plan d'études mentionné par l'autorité scolaire. Celle-ci pourra mesurer et évaluer le travail de l'enseignant sur la base des prescriptions inscrites dans le plan d'études. Le plan d'études revêt à nouveau ici une *fonction de contrôle*. Il arrive que cette fonction soit mal interprétée par l'autorité scolaire notamment lorsqu'elle évalue la qualité du travail du maître sur la base du nombre d'élèves de sa classe qui ont atteint les objectifs idéals du plan d'études. Le plan d'études permet également de donner un fondement aux *décisions à prendre relatives à l'organisation de l'école*. Les constructions scolaires à met-

tre à disposition sont mentionnées dans ce plan d'études, par exemple: salles spéciales telles qu'ateliers pour les activités manuelles, laboratoires de physique et de chimie, bibliothèque scolaire, locaux de dimensions diverses pour travaux de groupes.

Si le contenu de l'apprentissage a de l'importance, la manière dont on l'enseigne en a aussi. De ce fait, pour développer par exemple la sociabilité des élèves il faudra faire en sorte que l'organisation de l'enseignement et les caractéristiques de celui-ci le permettent. Dans toute planification de l'enseignement - et il s'agit bien de cela lorsqu'on définit la fonction des plans d'études - il faut donc déterminer comment la matière à traiter doit être abordée: doit-elle l'être avec toute la classe, avec des groupes d'élèves seulement ou avec chacun des élèves pris individuellement?

Le plan d'études est donc pour l'enseignant plus qu'un guide, plus qu'un simple moyen de contrôle lui permettant de savoir s'il a bien enseigné toute la matière prescrite et plus qu'une anticipation de sa propre planification. Il lui montre encore l'importance de chaque matière par rapport aux autres; il lui indique aussi la hiérarchie, une des matières en fonction d'un objectif, lui-même dépendant d'un objectif supérieur.

Le plan d'études est par conséquent un véritable auxiliaire pédagogique pour l'enseignant. Il est utile pour la préparation et l'application quotidienne de l'activité du maître. Son importance croît d'ailleurs avec l'augmentation des contenus de l'enseignement et avec l'élévation du niveau des objectifs.

Le plan d'études justifie donc l'activité pédagogique du maître en même temps que l'institution-école. Le contenu de l'enseignement bénéficie donc de justifications intrinsèques et peut être transmis aux élèves.

Il reste à savoir quelles sont les bases qui légitiment le plan d'études. Il peut y en avoir plusieurs: ce peut être un consensus établi démocratiquement, la décision d'une instance autorisée ou encore, l'assentiment de pédagogues dont la compétence en la matière a été reconnue.

1.2. *Fonction extrinsèque du plan d'études*

Nous entendons ici par plan d'études, un cadre de référence général qui permet la réalisation d'un enseignement entendu au sens le plus large.

Plan d'études et réforme scolaire

C'est un fait que certains aspects et institutions font toujours l'objet d'une réforme dans notre système éducatif. Ainsi la révision d'un plan d'études a pour but d'améliorer l'enseignement. Il acquiert par là une *fonction d'innovation*. Il peut, dans une première étape, par exemple faire lui-même l'objet d'une transformation, puis, une fois modifié, pourra guider une réforme plus générale de l'enseignement. Il faut préciser que l'on ne peut rien introduire de nouveau dans le système éducatif comme, par exemple l'éducation sanitaire, routière, à la consommation, ou encore l'information professionnelle, etc., sans une planification détaillée de l'enseignement. Il en va de même si la réalisation du plan d'études doit se faire sur une longue période. Or, nous constatons que ceux - parmi eux, les hommes politiques - qui ont stimulé ou exigé une telle réforme, s'impatientent souvent si cette entreprise demande beaucoup de temps.

Le plan d'études remplit encore une *fonction de stabilisation*. Il reste la base de référence lorsque des réformes de l'enseignement sont entreprises et

ne change que si cela s'avère absolument nécessaire. Le plan d'études empêche aussi le réalisation d'innovations encore mal assurées. Mais cette fonction de stabilisation peut avoir un effet négatif sur l'évolution de l'enseignement lorsqu'elle est invoquée comme prétexte et dans l'intention de freiner une réforme, car l'enseignant peut toujours se référer au plan d'études détaillé et complet s'il veut éviter des difficultés ou des travaux complémentaires qui sont liés à une réforme scolaire.

Plan d'études et formation des enseignants

Pour devenir enseignant, le candidat doit être bien préparé par une formation adéquate, fondée sur le plan d'études en vigueur.

Les plans d'études remplissent donc encore une *fonction de formation*. Cela ne veut pas dire que les établissements de formation soient obligés de préparer l'application du plan d'études avec les futurs maîtres afin que ceux-ci n'aient plus qu'à reproduire par la suite ce qui a été exercé pendant la formation. Bien au contraire l'enseignement donné pendant la période de formation doit constituer un modèle méthodologique dont le futur enseignant pourra s'inspirer plus tard.

Le plan d'études doit donc donner au formateur les éléments méthodologiques qu'il pourra appliquer dans sa pédagogie. Celle-ci sera transposée ensuite par le jeune enseignant dans sa pratique quotidienne.

Le plan d'études lui-même doit faire l'objet d'un enseignement dans les établissements de formation d'enseignants afin que les futurs enseignants puissent se familiariser avec la planification, l'enseignement et la construction de plans d'études. Les enseignants seraient ainsi en mesure de porter un jugement critique sur les objectifs éducatifs de l'école et de collaborer à la rénovation des plans d'études.

Plan d'études et écoles de degré supérieur

L'école, et avec elle le plan d'études, interviennent dans les mécanismes de la sélection. Le plan d'études fixe en effet le niveau que doit atteindre un degré d'enseignement donné et ce niveau doit correspondre également aux exigences des degrés ultérieurs.

Le plan d'études a donc une *fonction de sélection* en ce sens qu'en décrivant explicitement ou implicitement les exigences des différents types d'école, il fixe les bases de la répartition future des élèves. Les données serviront en effet aux conseillers d'orientation, aux parents et aux élèves eux-mêmes à choisir la voie d'études en rapport avec les capacités acquises jusque là.

Mais le plan d'études est insuffisant pour fonder les bases de la sélection des disciplines complexes telles que la mathématique et la seconde langue. Les élèves peuvent en effet être confrontés au niveau secondaire, ou dans les écoles professionnelles à un enseignement de ces disciplines qui ne correspond pas à celui qui avait été donné précédemment, étant donné que les méthodes d'enseignement de ces deux disciplines ont été renouvelées dans les degrés inférieurs. Il peut en résulter de l'inquiétude pour les élèves qui passent ainsi d'un type d'enseignement à un autre. Il est par conséquent nécessaire que les méthodes d'enseignement des différents degrés scolaires soient en harmonie les unes avec les autres et que cela transparaisse dans le plan d'études. Le plan d'études remplit alors une *fonction de coordination*.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de cette fonction-là.

Plan d'études et parents

Pendant des décennies, le contenu de l'enseignement n'avait pas été modifié dans nos écoles. Les parents pouvaient donc tout naturellement aider leurs enfants à faire leurs devoirs, car ils avaient traité les mêmes programmes au cours de leur scolarité. Avec l'introduction de la mathématique moderne, par exemple, les parents n'ont plus été à même de le faire parce que les objectifs et le contenu de l'enseignement leur étaient devenus étrangers. Un plan d'études détaillé peut, dans ce cas précis, devenir une aide pour les parents. Il remplit alors une *fonction d'information*.

Les parents souhaitent même pouvoir donner leur opinion sur le plan d'études en même temps qu'ils confient à l'école des tâches qui, jusque là, leur revenaient comme l'éducation à l'hygiène dentaire, à la santé et l'éducation sexuelle. Une collaboration est souhaitée par l'école qui craint de se voir confier des tâches trop lourdes et par les parents qui veulent sauvegarder leurs droits. Une telle collaboration s'impose par exemple à propos de l'éducation sexuelle. Il s'agirait en effet de planifier ensemble cette éducation, définir ce qui est du ressort des parents et ce qui revient à l'école. Les parents pourraient, par exemple, être chargés de donner les informations préliminaires et de reprendre ensuite méthodiquement ce que l'école a transmis. Le plan d'études devient alors un *moyen de collaboration* entre l'école et les parents.

Plan d'études et élèves

Enseigner, c'est modifier le comportement de celui qui apprend. Cette modification du comportement peut être conduite selon une méthodologie précise et appropriée, mais elle peut aussi être une conséquence inattendue de l'enseignement. Si enseigner c'est modifier la personnalité de l'élève, alors ce dernier est bien en droit de savoir ce que l'enseignement va opérer chez lui. Dès lors, le plan d'études n'a plus pour fonction de simplement informer, il devient pour l'élève un plan de formation, la formation de sa propre personnalité. Cette fonction apparaît de façon évidente dans l'enseignement secondaire et dans les écoles professionnelles, voies de formation que l'adolescent doit délibérément choisir en vue d'une profession. Il doit alors pouvoir connaître de façon très précise ce que sera sa formation pendant cette période.

La connaissance du plan d'études peut être en effet un facteur déterminant de l'orientation scolaire ou professionnelle de l'élève. Mais elle peut aussi conduire à l'énonciation de souhaits, qui, s'ils sont pris en considération, pourront entraîner une modification de certains aspects de la formation.

Plan d'études et coordination

On a souligné, dans le premier chapitre, l'importance des plans d'études régionaux ou nationaux comme facteurs de coordination. Cette *fonction de coordination* n'est pas à dissocier des réformes de structures. En effet, les plans d'études des écoles nouvelles dites globales ou coopératives doivent être coordonnés. Rappelons que ces écoles se caractérisent par des structures totalement ou partiellement perméables en offrant des cours à niveaux. Il est nécessaire de définir, dans ces écoles, un tronc commun, c'est-à-dire un programme-noyau obligatoire pour tous les élèves d'une même classe. Quels que soient les niveaux suivis, ce programme doit être augmenté d'autres contenus à l'intention des élèves des niveaux supérieurs, contenus que les élèves des autres ni-

veaux pourront également acquérir, par un travail supplémentaire. Cette *coordination horizontale des plans d'études* est particulièrement indispensable au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire s'il veut remplir pleinement sa fonction d'orientation. Une coordination horizontale peut également être exprimée lorsque le corps enseignant d'un même type d'école élabore en commun un programme d'enseignement pour toutes les classes d'un même degré.

La nécessité d'une *coordination verticale* n'a pas à être démontrée. Il va de soi que la continuité d'une classe à l'autre, d'un niveau d'enseignement à un autre doit être garantie, notamment en mathématique et pour la seconde langue comme nous l'avons montré plus haut. Il faut cependant bien admettre que des efforts doivent encore être faits pour faciliter le passage du premier cycle au second cycle de l'enseignement secondaire ou aux écoles professionnelles.

Plan d'études et moyens d'enseignement

Bien que dans la nouvelle conception des plans d'études les moyens d'enseignement fassent partie de la planification générale de l'enseignement, nous allons traiter ici des rapports entre plans d'études et moyens d'enseignement. Une planification très détaillée de l'enseignement devrait rendre inutile la réalisation et l'utilisation de moyens d'enseignement. Pourtant l'enseignant ne peut appréhender à chaque instant la totalité de la matière à enseigner, ni l'ensemble des exercices possibles. Pas plus que préparer toutes les activités que l'élève aura à réaliser et toutes les possibilités d'exercices d'application de façon autonome. Les moyens d'enseignement sont donc encore nécessaires. Le livre du maître va devenir un instrument de travail de plus en plus important. Il proposera vraisemblablement une planification de l'enseignement et présentera la méthodologie générale des différentes matières, sans entrer cependant dans le détail de l'organisation d'une leçon.

Ainsi, les moyens d'enseignement devraient être élaborés sur la base des indications des plans d'études. Ils résumeront ou schématiseront les matières les plus importantes. Théoriquement, la réalisation du plan d'études doit précéder celle des moyens d'enseignement. C'est pratiquement par l'introduction de nouvelles matières sur la formation qu'il sera possible de dégager l'influence réciproque des plans d'études et des moyens d'enseignement. Les situations semblent être les suivantes: le plan d'études détermine certaines composantes des moyens d'enseignement. Celles-ci sont expérimentées dans les écoles, puis modifiées: ce qui implique un ajustement au retour du plan d'études. Il faut d'ailleurs bien avouer que les plans d'études ont été fréquemment élaborés à partir de moyens d'enseignement existants.

1.3. La détermination de la fonction d'un plan d'études

Le plan d'études remplit des fonctions très diverses qui résultent des interprétations que ses destinataires veulent bien lui donner. Un scientifique, par exemple, qui examine les relations pouvant exister entre les objectifs et le choix des matières, donnera au plan d'études une autre interprétation que l'enseignant qui, dans une école professionnelle, voudrait connaître quels aspects de la mathématique le jeune apprenti a étudiés au cours de sa scolarité obligatoire. La plupart du temps, en effet, un plan d'études remplit plusieurs fonctions simultanément.

Par conséquent, celui qui élabore un plan d'études doit se poser deux questions fondamentales:

- Quelles sont les fonctions essentielles du plan d'études?
- Comment concilier les diverses fonctions d'un plan d'études?

Les plans d'études doivent être construits selon certaines règles qui reflètent l'importance relative des diverses fonctions assignées à ce document. Les attentes varient en effet selon les utilisateurs. L'autorité politique pourra s'intéresser à un document qui présente d'une manière générale les caractéristiques de l'enseignement d'un degré scolaire donné. Les informations précises et détaillées sont jugées superflues parce qu'elles nuisent à la perception d'ensemble de l'enseignement. En revanche, un enseignant n'acceptera pas un plan d'études de ce genre, inutile pour la pratique.

L'exemple suivant va mettre en évidence combien il est nécessaire, lors de l'élaboration d'un plan d'études, de définir le degré de précision de l'information qu'il contient, et d'indiquer ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas. Les écoles où s'opère la sélection exigent des plans d'études qui prescrivent exactement les connaissances minimales à acquérir. Les écoles des degrés inférieurs, quant à elles, souhaitent que la sélection ne s'exerce que sur un petit nombre de savoirs.

Si l'on combine précision de l'information et degré d'obligation, on obtient les quatre possibilités suivantes::

	Informations	Obligations
a)	fort	faible
b)	fort	fort
c)	faible	fort
d)	faible	faible

a: La première combinaison est certainement celle que souhaite tout enseignant, celle qui lui permet, tout en le guidant par des indications nombreuses, de donner un enseignement très libre et varié d'une année à l'autre.

b: Les politiciens qui souhaitent une coordination intra ou intercantionale très stricte ainsi que les écoles qui accueillent des classes provenant d'un degré inférieur souhaitent pour ce degré un plan d'études très informatif et très contraignant.

c: Les inspecteurs, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas experts dans les disciplines à contrôler, souhaitent des plans d'études contraignants. Ils ne sont en revanche pas exigeants quant au degré de précision de l'information qu'il contient étant donné qu'ils n'ont pas à l'appliquer.

d: Les plans d'études qui informent et qui contraignent sont sans grand intérêt sinon pour ceux qui ne souhaitent connaître que les lignes directrices générales de l'enseignement, mais rien de concret. Des documents de ce genre peuvent être utiles cependant dans une première phase de coordination. Ce serait le cas sur le plan suisse pour promouvoir en particulier la coordination des organisations scolaires (début de la scolarité, passage d'un degré à l'autre, durée de la scolarité, égalité des chances pour les filles et les garçons, emploi du temps).

1.4. Conflits entre différentes fonctions du plan d'études

L'exemple présenté ci-dessus a mis en évidence les diverses attentes des destinataires du plan d'études, attentes qui peuvent être contradictoires dans certains cas. Pour éviter cela, il faudrait élaborer un plan d'études par fonction. Comme ce n'est pas possible, il est extrêmement important que ceux qui sont chargés de construire un plan d'études aient d'emblée une parfaite connaissance des fonctions que devra remplir ce document; s'il doit en remplir plusieurs, il s'agira de définir clairement et dès le départ l'importance relative de chacune d'elles. Il faudra alors prendre soin de déterminer très exactement les objectifs, les parties du programme, les moyens d'enseignement obligatoires et ce qui, au contraire, est proposé au maître à titre facultatif comme auxiliaire d'enseignement seulement.

Il sera donc important de distinguer ce qui est considéré comme indispensable ou obligatoire en ce qui concerne les matières à enseigner, les objectifs à atteindre, les moyens à utiliser. De même il faudra clairement faire la différence entre les matières de base et les matières complémentaires. Cette indication doit être d'autant plus précise que le plan d'études lui-même est détaillé, contient des informations méthodologiques, par exemple. C'est le cas de la grande majorité des plans d'études élaborés ces dernières années. Avec de tels plans d'études, les enseignants ne se sentent pas toujours libres d'organiser à leur guise leur enseignement. Quant à l'autorité scolaire, soit elle est totalement déroutée, soit elle croit, par ce moyen, pouvoir mieux contrôler les enseignants. Ainsi on serait loin d'une conception moderne de la planification de l'enseignement.

Ce qui précède devrait avoir mis en évidence plusieurs faits essentiels:

- L'analyse des fonctions d'un plan d'études et les décisions qui en découlent sont si importantes qu'elles ne peuvent être laissées au hasard. Une détermination précise des fonctions du plan d'études permet de mieux atteindre les objectifs de l'école.
- Ces fonctions ne peuvent pas être définies de façon générale et évasive. Les objectifs fixés déterminent l'importance relative des différentes fonctions. Le plan d'études s'adresse à un large éventail de destinataires. Il remplit pour chacun d'eux une fonction particulière que chacun considère d'ailleurs comme la plus importante.
- Quand on élabore un plan d'études on doit, autant que possible, réduire ses fonctions, les préciser et les hiérarchiser. Le caractère obligatoire du plan d'études doit également être clairement défini.
- On ignore aujourd'hui encore presque tout de l'efficacité des plans d'études et de leurs fonctions. Dans quelle mesure un plan d'études remplit-il vraiment une fonction donnée? Quelles fonctions faudrait-il d'abord évaluer? Quelles sont les destinataires concernés? Qui devrait se charger de cette évaluation? Comment recenser les diverses fonctions d'un plan d'études, et comment évaluer leur utilité? Les plans d'études actuels et ceux qui sont en cours d'élaboration doivent désormais faire l'objet d'une évaluation. Pour le faire, toutes les fonctions des plans d'études devront être répertoriées et classées systématiquement.

Types de plans d'études	Lignes directrices	Plan d'études minimum	Plan d'études minimum avec compléments	Curriculum	Curriculum jumelé ou système de moyens d'enseignement
Niveau de coordination					
Suisse	x				
Région linguistique	x	x			
Plusieurs cantons	x	x	x		
Canton	x	x	x	x	(x)
Ecole	x	x	x	x	x

Si on admet que chaque type de plan d'études diffère suivant le niveau de coordination auquel il s'applique et suivant les personnes auxquelles il est destiné (cf. paragraphe 1.2), on arrive à la conclusion qu'il doit y avoir autant de plans d'études que de fonctions à remplir. Ce n'est pourtant pas le cas. En effet, un plan d'études se compose de plusieurs parties; chacune d'entre elles remplit l'une des différentes fonctions que peut exercer un plan d'études, suivant le cas, c'est donc l'une ou l'autre de ces parties qu'il convient de consulter. Nous pouvons par conséquent limiter la suite à deux types de plans d'études seulement.

Les travaux de planification de l'enseignement entrepris avec zèle dans de nombreux cantons et régions ont montré que l'élaboration d'un plan d'études favorise la communication entre les partenaires de ce travail et rapproche leurs points de vue. On a constaté également que la compréhension et l'acceptation du plan d'études augmentaient avec l'accroissement du nombre de participants, notamment des enseignants, à ce travail. De plus, des personnes extérieures à l'école ont même pu se mettre d'accord sur les objectifs principaux et les fonctions de l'école alors que chacun sait combien il est difficile d'obtenir de tels consensus dans une société pluraliste. Il en résulte que la construction des plans d'études, par le fait qu'elle suscite la communication, devient en définitive plus importante que le fruit de ce travail: le plan d'études lui-même.

2.2. *Les types de plans d'études*

Les deux types de plans d'études ci-dessous sont une synthèse de ceux énoncés au paragraphe 2.1. Leur contenu est déterminé par leur fonction:

- les plans d'études au sens large ou *lignes directrices*;
- les plans d'études au sens strict.

D'une manière générale, les lignes directrices sont conçues pour des régions géographiques relativement vastes et laissent une plus grande liberté à l'enseignant. Les plans d'études au sens strict sont au contraire destinés à une